

<http://www.observatoirede lafranchise.fr/articles-etudes-sectorielles/les-clauses-cles-du-contrat-de-franchise-partie-1-sec365.htm>



La référence des entrepreneurs



NOUS SOMMES **450** FRANCHISEURS

Accueil

OK
Opportunités franchises par
Actus / News
Club des Entrepreneurs
Cessions

APPORT
SECTEUR
VILLE

POUR LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

- 225 franchises leader
- Franchise par apport
- Inscription aux "actus"
- Franchises par ville
- Devenir membre du Club des Entrepreneurs
- Moteur de recherche

INSCRIPTION GRATUITE

- Lettre Hebdo
- Actus quotidiennes
- Alertes cessions
- Offres d'emploi
- Club des Entrepreneurs

FRANCHISE PAR THEME

- La Sélection du mois
- Top de la Franchise
- Info franchise par secteur
- Jeunes Réseaux
- Prêt-à-porter
- Entreprendre au féminin
- Bio / Environnement
- Services
- Habitat

INFOS DE LA FRANCHISE

- Indiscrétions - News
- Interviews Franchiseurs
- Dossiers Franchise
- Communiqués Franchise

CESSIONS FRANCHISE

- Annonces cessions
- Sélection de cessions

ESPACE FRANCHISEURS

- Présentez votre réseau
- Actualisez votre fiche
- Votre présence sur l'OBS: news, cessions, emploi,...

SERVICES FRANCHISE

- Lettre hebdomadaire
- Top 50 consommateurs
- Offres d'emploi
- Site des Marques - Promos
- FAQ Franchise
- Fournisseurs
- CCI / Création entreprise
- Web T.V.
- Toutes les franchises

CLUB ENTREPRENEURS

- CVthèque entrepreneurs
- Accès au Club
- Devenir membre

ESPACE PRATIQUE

- Guide de la Franchise
- Articles juridiques
- Articles financiers
- Dossier - Maroc
- Loi Doubin, législation
- Business Plan
- Fiches pratiques
- Glossaire

> Dossiers de l'Observatoire > Les Clauses Cles Du Contrat De Franchise (Partie 1)

Articles de fond



Les Clauses Cles Du Contrat De Franchise (Partie 1)
Rédigé par Sandrine Richard, Cabinet Simon Associés le 12 Janvier 2010



Parmi les clauses les plus importantes du contrat de franchise, une attention toute particulière doit être portée aux stipulations suivantes :

1/ Clause de délivrance du savoir-faire : point d'encrage de la franchise, la transmission du savoir-faire en constitue l'un des éléments essentiels.

En effet, la franchise repose sur la réitération d'un concept éprouvé, qui implique donc, au préalable, une transmission du savoir-faire.

En pratique, le franchiseur transmet le plus souvent son savoir-faire au moyen de la communication d'un manuel – dans lequel est détaillé et explicité le savoir-faire – et de formations pré ouvertures, qui peuvent être théoriques et pratiques.

Il faut relever que le savoir-faire, tout comme le concept et les signes distinctifs mis à la disposition du franchiseur, n'est pas figé à un instant T, celui de la conclusion du contrat de franchise : il peut s'adapter aux évolutions économiques, sociologiques et commerciales. A cet égard, le franchiseur insère parfois une clause précisant qu'il pourra communiquer pendant l'exécution du contrat des évolutions du savoir-faire, indiquant, le cas échéant, leur mode de mise en place au sein du réseau.

2/ Clause relative à la marque : la franchise implique la transmission de signes distinctifs. Le plus souvent, le franchiseur consentira au franchiseur une licence ou une sous licence sur la ou les marques dont il est titulaire ou licencié. Cette clause encadre strictement l'étendue des droits qui sont ainsi consentis au franchiseur. Essentiellement, ce droit est, temporellement, limité à la durée du contrat de franchise (il n'emporte aucun transfert de propriété) et, relativement à son contenu, circonscrit à l'exécution du contrat de franchise (le franchiseur ne peut l'utiliser en dehors de l'exploitation de son activité sous enseigne). D'autres limitations peuvent également être prévues ; elles visent à éviter tout risque de dérives de l'utilisation de la marque, qui pourraient porter atteinte à son image et à celle du réseau de franchise.

3/ Clause d'assistance : troisième des obligations essentielles du franchiseur, l'obligation d'assistance s'applique pendant toute la durée du contrat de franchise. Le plus souvent, le contrat précise l'étendue de l'obligation d'assistance du franchiseur : par exemple, le nombre minimum de visites que le franchiseur pourra effectuer par an dans le point de vente du franchiseur, les informations qu'il communiquera au franchiseur dans ce cadre, ainsi que les conseils qu'il pourra lui prodiguer. Ainsi, cette clause permet au candidat de connaître dès avant la signature du contrat le degré d'investissement du franchiseur dans l'accompagnement du franchiseur tout au long de l'exécution du contrat, même s'il faut rappeler qu'en toute hypothèse, le franchiseur est et demeure un commerçant indépendant, qui doit gérer seul son entreprise.

4/ Clause d'exclusivité territoriale : elle n'est pas systématique dans tous les contrats de franchise, même si elle demeure fréquente. Aux termes de cette clause, le franchiseur concède au franchiseur une exclusivité sur une zone géographique, laquelle peut porter notamment :

- sur la non implantation d'un autre point de vente sous enseigne ou d'un autre franchiseur,
- sur la non-distribution par le franchiseur des produits objets de la franchise.

Il faut relever que la clause d'exclusivité n'interdit pas nécessairement au franchiseur d'exploiter

TROPHÉE DES ESPOIRS
DE LA FRANCHISE
ET DU COMMERCE ORGANISÉ
2010



DÉPÔT VENTE / CASH

» Dépôt Vente / Cash

- Cash Converters
- Easy Cash
- Eurocash
- La Trocante
- Troc.com

AUTOMOBILE

» Location de voitures

- ADA
- Ucar

» Services - Automobile

- Autobella
- Éléphant Bleu
- Feu Vert
- Glastint
- Maxauto
- Point S
- Roady
- Speedy
- Wash One

FLEURS

» Fleurs

- Happy
- Le Jardin des Fleurs
- Monceau Fleurs
- Rapid'Flore

LOISIRS

» Loisirs

- Agora presse et caetera
- Carré Golf
- Footsal
- Holiday Bikes - Groupe Ada
- Les Couleurs du Temps
- Marmara
- Télé Zapping

PRET-A-PORTER

» Bijoux - Accessoires

- Le Tanneur
- Lollipops

» Chaussures

- André - Vivarte
- Minelli - Vivarte

» Lingerie

- Cannelle
- Chantal Thomass


» Prêt à porter

- 117
- Carnet de Vol
- Caroll
- Chattawak

1/5

SIMON ASSOCIES

<http://www.observatoirede lafranchise.fr/articles-etudes-sectorielles/les-clauses-cles-du-contrat-de-franchise-partie-1-sec365.htm>

<ul style="list-style-type: none">Chiffres des réseauxAnnuaire Web <p>▼ PARTENAIRES</p> <ul style="list-style-type: none">SalonsPrestatairesInstitutions franchise <p>▼ PRESSE FRANCHISE</p> <ul style="list-style-type: none">CadresOnlineL'EntrepriseJobVenteOuvrages de référenceMagazines / Revues <p>▼ INTERNATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none">International <p>▼ CONTACT</p> <ul style="list-style-type: none">Contact ObservatoireContact Régie PubRelations PresseBoite à idées...Devenir clientRanking sites franchise	<p>seul un site Internet marchand ; tout dépend de la rédaction de clause.</p> <p>5/ <u>Clause d'approvisionnement</u> : l'approvisionnement est en matière de franchise de distribution un élément essentiel de la relation franchiseur-franchisé, sur lequel repose souvent la notoriété de la marque et parfois même le savoir-faire du franchiseur ; à cet égard, ce dernier peut insérer des clauses relatives à l'approvisionnement destinées à veiller à l'homogénéité du réseau, à la préservation de son image et de son savoir-faire. Ainsi, la clause d'approvisionnement peut revêtir différentes formes : obligation d'approvisionnement exclusif ou quasi exclusif, édicton de règles d'approvisionnement, contrôle de l'approvisionnement, etc.</p>	<p>Chevignon</p> <p>Ekyog</p> <p>Jennyfer</p> <p>Kiabi</p> <p>Kookai - Vivarte</p> <p>Naf Naf</p> <p>OOXOO</p> <p>Orchestra</p> <p>Sinequanone</p> <p>► FRANCHISE "SERVICES"</p> <p>► Services - Entreprise</p> <p>ActionCOACH</p> <p>Adequat</p> <p>Charte 21</p> <p>Cotis Interim</p> <p>Crestcom</p> <p>Domireva</p> <p>Dynacom</p> <p>Expense Reduction Analysts</p> <p>Investitel</p> <p>Newport Network</p> <p>PANO Boutique</p> <p>PerVal Consultants</p> <p>Piiramid</p> <p>Prospective</p> <p>PubliConcept</p> <p>Rapid Results Marketing</p> <p>Réseau Formation</p> <p>RH Solutions / Portage Salarial</p> <p>Rivalis</p> <p>Sign A Rama</p> <p>Temporis</p> <p>Wikane</p> <p>► Services - Financiers</p> <p>Access Crédits Pro</p> <p>ACE - Prêts immobiliers</p> <p>Arkanissim Finance</p> <p>Assurtis</p> <p>Broker France</p> <p>Capital Family</p> <p>Copreva</p> <p>Crédit Conseil de France</p> <p>In&Fi Crédits</p> <p>L'Assurance Nouvelle</p> <p>► Services - Particuliers</p> <p>AD Seniors</p> <p>Adhap Services</p> <p>Alliance Vie</p> <p>Anacours</p> <p>Axeo Services</p> <p>BabyChou Services</p> <p>Centre Services</p> <p>Domicile Clean</p> <p>Domicours</p> <p>Domidom</p> <p>Family Sphere</p> <p>Générale des Services</p> <p>Les Petits Bilingues</p> <p>MERCI+</p> <p>Montre Service</p> <p>My Gym</p> <p>Plaisir d'Aider</p> <p>The Phone House</p> <p>Vitame</p> <p>► Services - Particuliers et Entreprises</p> <p>Activ Travaux</p> <p>ADA Box</p> <p>Balloide-Photo</p> <p>Basic System</p>
<p>1997-2009 © Observatoire de la Franchise Informations légales</p> <p>RSS ATOM Fournisseurs Promos des marques </p>		

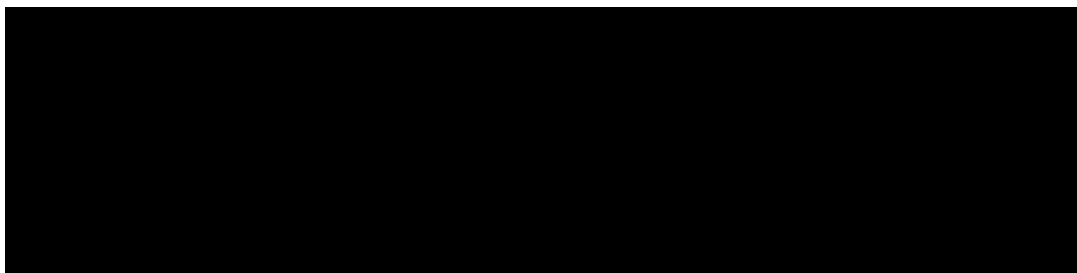
<http://www.observatoiredelafranchise.fr/articles-etudes-sectorielles/les-clauses-cles-du-contrat-de-franchise-partie-1-sec365.htm>

Bastide le confort médical
BMS Technologies
Cardinal Jardin
Cartridge World
Eco Travaux
IlliCO travaux
Ink'Eko
Institut de l'Evaluation
La Maison Des Travaux
Mister Minit
Pied'à Terre
Pigier
Posinergy
GRANDE DISTRIBUTION
Alimentation
Cavavin
Chocolats Roland Réauté
Coffea
De Neuville
Histoire de Pains
Inter Caves
Petit Casino 24
Promocash
Fournitures de bureau
Bureau Vallée
Hyper Plein Ciel
Top Office
Super & Hyper
8 à Huit
Colruyt
Ed
L'Eau Vive
Marché Plus
Monop'
Shopi
Spar - Groupe Casino
Vival - Groupe Casino
BEAUTE SANTE FORME
Institut de Beauté - Coiffure
Body Minute
Carré Soleil
Citron Vert
Efféa
Esthetic Center
Guinot
Hyper Minceur
L'Onglerie
Lipothem Center
Photocosmetic
PHYSIOMINS
Point Soleil
Quick Epil
Relooking
Simone Mahler
Tchip Coiffure
Produits de beauté - Parfumerie
Beauty Success
Yves Rocher
Remise en Forme
Curves
L'Orange Bleue
Lady Fitness
Lady Moving
NaturHouse
INFO INTERNET
Materiel Informatique
Compucity

<http://www.observatoiredefranchise.fr/articles-etudes-sectorielles/les-clauses-cles-du-contrat-de-franchise-partie-1-sec365.htm>

	Services Internet / Informatique
	Informatique minute
	HABITAT DECO
	Décoration - Cadeaux
	Atmosphères
	Bois & Chiffons
	Guy Degrenne
	Incidence
	Le Torchon à Carreaux
	Habitat
	Aixia France
	Architecture du Bois
	Belisol
	Daniel Moquet
	Lorénove
	Mikit
	Mr Bricolage
	Natilia
	Plein Jour
	Stores de France
	Meubles
	Bébé 9
	Cuisine Plus
	Cuisinella
	L'Univers du Sommeil
	La Compagnie du Lit
	Literieland
	Mobalpa
	Schmidt
	HOTEL RESTAURATION
	Restauration
	Bars & Co - Au Bureau
Bars & Co - Café Leffe	
Casa del Campo	
Del Arte	
El Rancho	
Flûte	
Garden Ice Café	
Restaurant La Boucherie	
Vinomania	
Restauration rapide	
Alto café	
Bretzel Burgard	
Class'croûte	
Comptoir Del...	
Domino's Pizza	
Francesca	
Green is Better	
La Boîte à Pizza	
La Croissanterie	
La Mie Câline	
Mezzo di Pasta	
Nooï	
O'Kebab	
Pizza Hut	
Pizza Sprint	
Planetalis	
Pomme de Pain	
Speed Burger	
Speed Rabbit Pizza	
Subway	
Vivre & Savourer	
IMMOBILIER	
Agence immobilière	
123 webimmo.com	
4% Immobilier	
AVIS-Immobilier	
Capifrance	

<http://www.observatoiredefranchise.fr/articles-etudes-sectorielles/les-clauses-cles-du-contrat-de-franchise-partie-1-sec365.htm>

	Century 21 Entreprise et Commerce
	Cimm Immobilier
	Côté Particuliers
	ERA Immobilier
	Futur Transactions
	Guy Hoquet l'Immobilier
	Michel Simond
	Solvimo Immobilier
	» Services - Immobilier
	DEFIM - Diagnostic Immobilier
	Omega Expertise